



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION GUYANE

Le Cabinet

Cayenne, le mardi 7 octobre 2014

Bureau de la
communication
interministérielle

COMMUNIQUÉ

N°05-10/14 /Cab/Com

Organisation d'élections municipales partielles dans les communes de Camopi et de Régina les 16 novembre 2014 (premier tour de scrutin) et 23 novembre 2014 (second tour de scrutin)

Par arrêtés préfectoraux datés de ce jour, les électeurs des communes de Camopi et de Régina sont convoqués, respectivement, pour des élections municipales et communautaires partielles intégrales et pour des élections municipales partielles complémentaires les 16 novembre 2014 (1^{er} tour de scrutin) et 23 novembre 2014 (second tour de scrutin, s'il ya lieu).

Le dépôt des déclarations de candidature pourra être effectué en préfecture, pour le 1^{er} tour de scrutin, de ce jour au 30 octobre 2014 à 18h00.

Précisions

Ces nouvelles élections sont consécutives aux décisions du Tribunal administratif de Cayenne, datées du 12 juin 2014 et devenues définitives, prononçant, d'une part, l'annulation totale des opérations électorales qui se sont déroulées le 23 mars 2014 dans la commune de Camopi et, d'autre part, l'annulation de l'élection de quatre conseillers municipaux de la commune de Régina, résultant des opérations électorales du 23 mars 2014.